

AVIS PUBLIC

AUX CITOYENS DE LA MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

CONFORMÉMENT à l'article 956 du Code municipal, est par les présentes donné par le soussigné directeur général adjoint, greffier et secrétaire-trésorier de la susdite Municipalité, que:

Le budget de la Municipalité de Pontiac pour l'année 2024 ainsi que le programme triennal d'immobilisation seront adoptés à la séance extraordinaire du Conseil municipal qui se tiendra le **mercredi 20 décembre 2023 à 19h30** au centre communautaire de Luskville, situé au 2024 route 148, Pontiac.

Lors de cette séance, les délibérations du conseil et la période de questions porteront exclusivement sur le budget et le programme triennal d'immobilisations.

DONNÉ À PONTIAC, ce 12e jour du mois de décembre de l'année deux mille vingt-trois.

Louis-Alexandre Monast Directeur général adjoint, greffier et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, résident à Gatineau certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-haut en l'affichant sur notre site Internet entre 8h00 et 16h00, le 12^e jour de décembre deux-mille vingt-trois.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 12^e jour de décembre deux-mille vingt-trois.

Louis-Alexandre Monast Directeur général adjoint, greffier et secrétaire-trésorier